

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Gaëtan Van Goidsenhoven, *Président du Conseil communal* ;
Fabrice Cumps, *Bourgmestre* ;
Françoise Carlier, Lotfi Mostefa, Fatiha El Ikdimi, Beatrijs Comer, Achille Vandyck, Julien Milquet, Luiza Duraki, Halina Benmrah, *Échevin(e)s* ;
Mustapha Akouz, Nketo Bomele, Sofia Bennani, Nadia Kammachi, Leïla Belafquih, Fatima Ben Haddou, Safouane Akremi, M'Hamed Benallal, Chadi Cherfan, Mohamed Adahchour, Pierre Kompany, Marouan Oualaouch, Fadila Laanan, Najoua Akel, Hassan Akariou, Dounia Allali, Amaury Laridon, Marcela Gori, Özkan Aksit, Anne Mertens, Luca D'Agro, Tina Schuermans, Jordan Dialinas, Didier Felis, Bekay Chihi, Nadine Van Lysebetten, Jaouad El Assri, *Conseillers communaux* ;
Guy Wilmart, *Président du C.P.A.S* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Fabienne Miroir, *Échevin(e)* ;
Mohammed Khazri, Mustafa Yaman, Fatiha Bouzagou, Patricia Polanco Palacio, Najima El Arbaoui, Ali Husnain, Yasmina Tajmout, Anne Leïla Bestard, *Conseillers communaux*.

Séance du 26.06.25

#Objet : CC. "DEMOGRAPHIE". Règlement relatif à la perception de redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives. #

Séance publique

200 FINANCES

230 Enrôlement - Facturation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 22 février 2024 relative au règlement relatif à la perception de taxes et redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives ;

Vu que les services rendus aux particuliers et la délivrance de documents administratifs, entraînent des charges pour la Commune et qu'il est équitable de faire supporter par les bénéficiaires les frais que ces services comportent ;

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment l'article 137 bis, établissant la procédure de recouvrement des créances non fiscales incontestées et exigibles ;

Considérant qu'il convient dès lors de revoir le règlement en étendant la redevance applicable aux cartes électroniques pour enfants belges de moins de douze ans aux cartes électroniques pour enfants étrangers de moins de douze ans ;

Considérant que le Conseil communal a jugé nécessaire d'imposer la délivrance de documents administratifs ainsi que les services rendus aux particuliers, relatifs aux services démographiques visés par le présent règlement, de manière à pouvoir se procurer des recettes additionnelles destinées à financer les dépenses d'utilité générale auxquelles la commune doit faire face ;

ARRETE :

Règlement relatif à la perception de redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives.

DUREE ET ASSIETTE

Article 1. - Il est établi, pour les exercices 2025 à 2031, au profit de la Commune et aux conditions fixées ci-dessous, des redevances sur la délivrance de certificats, sur les renseignements et services administratifs ainsi que sur la délivrance et le traitement d'autres documents administratifs.

Article 2. - Article 2. - Le montant de ces redevances est fixé comme suit et sera indexé au 1er janvier de chaque année.

SERVICE DE POPULATION & DES ETRANGERS

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
DIVERS							

Délivrance de : – certificat de résidence – certificat d'inscription – certificat de nationalité – certificat de vie – composition de ménage – casier judiciaire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Délivrance de documents administratifs, certificats (autres que ceux mentionnés ci-dessus), attestations diverses, recherches d'adresse	15,00€	15,50€	16,00€	16,50€	17,00€	17,50€	18,00€
Demande pour inscription en commune (par dossier)	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Réinscription après radiation d'office	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Activation du duplicata codes PIN/PUK	15,00€	15,50€	16,00€	16,50€	17,00€	17,50€	18,00€
Légalisation d'une signature	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€

Les autorisations parentales dans le cadre d'un voyage scolaire.	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Certification conforme de documents	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
Prise en charge ou certificat d'hébergement	50,00€	51,50€	53,00€	54,50€	56,00€	57,50€	59,00€
Dépôt acte de mariage célébré à l'étranger au service Population	35,00€	36,00€	37,00€	38,00€	39,00€	40,00€	41,00€
Modification/c hangement de nom, prénom, date ou lieu de naissance aux Registres de la Population et Registres des Etrangers	35,00€	36,00€	37,00€	38,00€	39,00€	40,00€	41,00€
COHABITATION LEGALE							
Dossier relatif à la déclaration de la cohabitation légale	50,00€	51,50€	53,00€	54,50€	56,00€	57,50€	59,00€
Dossier relatif à la cessation de la cohabitation légale	50,00€	51,50€	53,00€	54,50€	56,00€	57,50€	59,00€
PERMIS DE CONDUIRE – prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF Mobilité majoré de la redevance communale suivante :							

Délivrance d'un permis de conduire (Provisoire et définitif)	20,00€	20,50€	21,00€	21,50€	22,00€	22,50€	23,00€
Délivrance d'un permis de conduire international	20,00€	20,50€	21,00€	21,50€	22,00€	22,50€	23,00€
Délivrance de l'annexe 4 : attestation de stage	20,00€	20,50€	21,00€	21,50€	22,00€	22,50€	23,00€
Echange d'un permis de conduire étrangers pour un permis de conduire belge	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
PASSEPORT – prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF Affaires étrangères majoré de la redevance communale suivante :							
Procédure normale							
Demande de passeport	45,00€	47,00€	49,00€	51,00€	53,00€	55,00€	57,00€
Demande de passeport (enfants moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
Procédure urgente							
Demande de passeport	60,00€	62,00€	64,00€	66,00€	68,00€	70,00€	72,00€
Demande de passeport (enfants moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
Procédure super urgente							
Demande de passeport	100,00€	105,00€	110,00€	115,00€	120,00€	125,00€	130,00€
Demande de passeport (enfants moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
TITRE DE VOYAGE – prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF Affaires étrangères majoré de la redevance communale suivante :							
Procédure normale							

Demande de titre de voyage	45,00€	47,00€	49,00€	51,00€	53,00€	55,00€	57,00€
Demande de titre de voyage (enfants moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
Procédure urgente							
Demande de titre de voyage	45,00€	47,00€	49,00€	51,00€	53,00€	55,00€	57,00€
Demande de titre de voyage (enfants moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
Procédure super urgente							
Demande de titre de voyage	100,00€	105,00€	110,00€	115,00€	120,00€	125,00€	130,00€
Demande de titre de voyage (enfants moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
DOCUMENTS D'IDENTITE ELECTRONIQUES – prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF Intérieur majoré de la redevance communale suivante :							
Procédure normale							
Délivrance de cartes électroniques, cartes et documents de séjour, cartes biométriques et titres de séjour et leur duplicata	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€
Procédure urgente							
Délivrance (J+1) avec livraison de la carte et des codes PIN/PUK dans les communes	60,00€	62,00€	64,00€	66,00€	68,00€	70,00€	72,00€

Procédure urgente et centralisée							
Délivrance (J+1) de la carte et des codes PIN/PUK à l'adresse de la Direction générale Institution et Population du SPF Intérieur-Bruxelles	60,00€	62,00€	64,00€	66,00€	68,00€	70,00€	72,00€
DOCUMENTS D'IDENTITE ELECTRONIQUES : KIDS-ID (ENFANT DE MOINS DE 12 ANS) – prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF Intérieur majoré de la redevance communale suivante :							
Procédure normale : document d'identité électronique pour enfant de moins de 12 ans	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€
Procédure d'urgence (J+1) avec livraison de la carte et des codes PIN/PUK dans les communes	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€

Procédure d'urgence avec livraison centralisée (J+1) de la carte et des codes PIN/PUK à l'adresse de la Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur-Bruxelles (cette procédure n'existe pas pour les cartes électroniques pour enfants étrangers de moins de 12 ans)	30,00€	31,00€	32,00€	33,00€	34,00€	35,00€	36,00€
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

SERVICE DES ETRANGERS

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
DIVERS							
Première inscription en Belgique d'un étranger (par personne) - ouverture de dossier	50,00€	51,50€	53,00€	54,50€	56,00€	57,50€	59,00€
Demande de régularisation de séjour en vertu de l'article 9 bis de la loi du 15/12/1980	100,00€	103,00€	106,00€	109,00€	112,00€	115,00€	118,00€
ANNEXES A L'ARRETE ROYAL DU 8 OCTOBRE 1981							
Annexe 3 (déclaration d'arrivée)	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€

Annexe 15 (document de séjour provisoire)	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 15 bis	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 15 quinquies	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 16	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 18	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 19	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 19ter	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 22	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 33	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 35 (document spécial de séjour)	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 41 bis	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 49	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 51	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 56	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Annexe 58	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
AUTRES ANNEXES							
Annexe 3 de la circulaire 21/06/2007 (demande d'autorisation de séjour 9 bis)	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
ATTESTATION D'IMMATRICULATION							
Délivrance	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€
Prolongation	25,00€	25,50€	26,00€	26,50€	27,00€	27,50€	28,00€

SERVICE DE L'ETAT CIVIL

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
NATIONALITE							
Ouverture du dossier	50,00€	51,50€	53,00€	54,50€	56,00€	57,50€	59,00€
Dossier relatif à la déclaration d'acquisition de la nationalité belge (art.12 CNB)	140,00€	144,00€	148,00€	152,00€	156,00€	160,00€	164,00€

Dossier relatif à l'attribution de la nationalité belge (art 8 CNB)	100,00€	103,00€	106,00€	109,00€	112,00€	115,00€	118,00€
Dossier relatif à la déclaration de recouvrement (art.24) ou renonciation de la nationalité belge (art.22)	100,00€	103,00€	106,00€	109,00€	112,00€	115,00€	118,00€
MARIAGES							
Constitution dossier mariage à l'Etat-Civil	65,00€	67,00€	69,00€	71,00€	73,00€	75,00€	77,00€
*(si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)	115,00€ *	118,00€ *	122,00€ *	125,00€ *	129,00€ *	133,00€ *	137,00€ *
DIVERS							

Changement de prénom(Loi du 18 juin 2018)Limitations légales :	550,00€	565,00€	580,00€	595,00€	610,00€	625,00€	640,00€
1) 10,00% de la somme pour les transgenres	1) 55,00	1) 56,50	1) 58,00	1) 59,50	1) 61,00	1) 62,50	1) 64,00
2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom.	2) Gratuit						
Changement de nom(Loi du 7 janvier 2024)	140,00€	144,00€	148,00€	152,00€	156,00€	160,00€	164,00€
Rectification d'acte	75,00€	77,00€	79,00€	81,00€	83,00€	85,00€	87,00€
Création d'acte de base (article 68 code civil)	75,00€	77,00€	79,00€	81,00€	83,00€	85,00€	87,00€
Délivrance des extraits à des particuliers des registres de l'état civil et les extraits des registres tenus par les officiers de l'état civil pour les actes concernant l'acquisition, le recouvrement, la conservation et la perte de nationalité	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

CIMETIERE

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Taxe administrative concernant la déclaration de décès ainsi que les actions administratives fournies par le service décès (ex. Recherches, correspondance, apposition du plomb sur le cercueil, ...)	190,00€	195,00€	200,00€	205,00€	210,00€	215,00€	220,00€
Exhumation d'un corps	875,00€	900,00€	925,00€	950,00€	975,00€	1000,00€	1025,00€
Exhumation du corps d'un enfant de moins de 7 ans ou d'un fœtus	437,50€	450,00€	464,00€	478,00€	493,00€	508,00€	523,00€
Exhumation d'une urne cinéraire	110,00€	120,00€	130,00€	140,00€	150,00€	160,00€	170,00€

DIVERS DEMOGRAPHIE

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recherches généalogiques et archives	75,00€/h						
Photocopie éventuelle pour la constitution d'un dossier individuel	0,25€/p						

Vente de listes électorales supplémentaires (art. 17§1 du Code Électoral)	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur	250,00€ ou au prix suivant les instructions du SPF intérieur
---	--	--	--	--	--	--	--

RECOUVREMENT

Article 3.- Les redevances sont perçues au comptant et au moment de la délivrance du document ou de la prestation couverte. Lorsqu'un document est envoyé par voie postale, un montant égal à celui de la redevance, majoré des frais d'expédition, est exigé préalablement à la délivrance de celui-ci.

Article 4.- Les frais d'expédition sont à charge des particuliers et des établissements privés qui demandent des documents, même dans le cas où la délivrance est gratuite.

EXONERATIONS

Article 5.- Sont exonérés de ces redevances :

Les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement.

Article 6.- Les documents administratifs faisant l'objet du présent règlement sont délivrés gratuitement aux personnes intéressées :

§1 En cas d'indigence dûment constatée par une décision visée aux articles 683 à 688 du Code judiciaire.

§2 En cas d'application du statut de « mineurs étrangers non accompagnés » tel que défini par la loi programme du 24 décembre 2002, Titre XIII, chapitre VI

DISPOSITIONS FINALES

Article 7.- Le présent règlement entre en vigueur cinq jours après sa publication. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2031.

Il abroge et remplace dès son entrée en vigueur le règlement relatif à la perception de redevances sur la délivrance de documents administratifs adopté par le Conseil communal en séance du 22 février 2024.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Président du Conseil communal,
(s) Gaëtan Van Goidsenhoven

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 26 juin 2025

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Beatrijs Comer